

qu'ils avaient été mis en disponibilité. Moins du tiers d'entre eux bénéficiaient de régimes de pension ou de caisses de retraite financés par leur employeur. La plupart n'avaient pas droit aux prestations du Régime de pensions du Canada parce qu'ils n'étaient pas assez malades ou pas assez âgés.

Il y a cependant des travailleurs qui sont mentalement et physiquement aptes à travailler et qui, pour diverses raisons, veulent continuer de le faire après 65 ans. Ils sont condamnés à ce qui, pour eux, est une retraite prématurée. Des études ont démontré que sauf là où il faut de la vitesse et de la force physique, la plupart des tâches sont aussi bien remplies par une personne forte et en santé de 65 à 70 ans que par un employé plus jeune. Dans beaucoup de domaines, c'est l'expérience qui compte. En ce sens, nos citoyens âgés sont une ressource inestimable pour le Canada. On prévoit en outre une pénurie de main-d'œuvre spécialisée et expérimentée en 1984. Qu'importe la façon dont nous nous y prendrons, nous devons essayer d'exploiter au maximum cette ressource que sont nos citoyens âgés. Seule une approche ouverte et souple nous assurera le succès. Ceux qui le veulent et qui en sont capables, qu'on les laisse travailler après 65 ans.

Nous devrions augmenter les possibilités de travail à temps partiel et permettre aux gens de s'accoutumer petit à petit à la retraite, c'est-à-dire qu'un travailleur pourrait allonger progressivement ses vacances pendant quelques années, mettons sur une période de cinq ans, pour s'habituer sans heurt à la retraite.

Ce sont les Canadiennes âgées qui ont été traitées le plus injustement jusqu'ici. Ce sont elles encore qui font actuellement l'objet de traitements injustes sans qu'elles y soient pour quoi que ce soit. Beaucoup d'entre elles ont dû rester au foyer pour élever leur famille. D'autres ont dû quitter leur emploi ce qui leur a fait perdre leur droit à la pension au cours de cette période. La plupart d'entre elles ont dû accepter une rémunération bien inférieure à celle de leurs collègues masculins et une forte proportion ont travaillé dans des industries, sans être syndiquées. C'est pour toutes ces raisons qu'aujourd'hui bien peu de femmes de plus de 65 ans touchent une pension de retraite élevée. Voilà pourquoi, le moment de la retraite venu, elles sont forcées de compter sur le revenu de leur époux. Or, dans les cas de séparation, il arrive très souvent qu'elles soient sans ressources et qu'elles aient besoin de protection. Si l'époux est décédé avant elle—et les statistiques nous démontrent quelles en sont les probabilités—elles perdent la totalité ou au mieux, la moitié de la pension de l'époux.

Quant aux femmes âgées de 60 à 65 ans, leur situation est souvent désespérée puisqu'elles ne touchent même pas de prestations de sécurité de la vieillesse. Puisque un cinquième, c'est-à-dire 20 p. 100, des Canadiennes tombent veuves avant d'atteindre 65 ans, il va sans dire que la misère qu'on nous décrit parfois touche bien des femmes, qui ont travaillé toute leur vie et finissent leurs jours dans le dénuement. En 1975, plus des deux tiers de toutes les femmes non mariées et veuves de plus de 65 ans, disposaient d'un revenu qui ne dépassait pas \$3,500. J'espère que le nouveau ministre chargé du développement social voudra accorder une attention immédiate aux problèmes des pensions pour les années 1980 et au-delà, surtout en ce qui concerne les femmes, ainsi qu'à l'amélioration des régimes de pensions privés qui se révèlent insuffisants et injustes.

Développement social

Au cours de son bref passage au pouvoir, le parti conservateur a eu le temps de se pencher sur les besoins des personnes âgées pour les années 80, surtout sur les besoins pressants des femmes âgées. Nous avons présenté une mesure législative en vertu de laquelle l'allocation du conjoint ne cessait plus au décès d'un pensionné. Nous avons rétabli les versements payables à tous ceux qui avaient perdu leurs prestations mais qui y avaient toujours droit. Nous avons entrepris d'examiner de fond en comble la situation des femmes en matière de pension; nous avons affecté 15 millions de dollars aux programmes de soins à domicile pour les personnes âgées; et enfin, nous avons présenté un projet de loi sur les pensions versées aux anciens combattants, en vertu duquel les veuves des prestataires de la pension d'invalidité, auparavant exclues, auraient désormais eu droit elles aussi à la pension. Tandis que d'une part nous présentons ces mesures particulières, de l'autre, nous examinons globalement tout le système du revenu de retraite; c'est-à-dire que nous cherchions à déterminer les besoins actuels et futurs des personnes âgées et la mesure dans laquelle les divers régimes de pension, privés et publics, répondaient ou non à ces besoins.

● (1650)

Nous attendons avec impatience de voir les mesures qu'élaborera ce nouveau ministère en vue d'adoucir la vie difficile que connaissent actuellement les femmes pensionnées et de modifier le système de façon à améliorer leurs perspectives de retraite. J'inviterais le ministre chargé de ce portefeuille à envisager sans retard la possibilité de permettre au conjoint d'une femme au foyer de contribuer au Régime de pensions du Canada de son épouse, de sorte que dans l'éventualité où celle-ci réintégrerait le marché du travail, elle ne soit pas pénalisée pour les années passées à la maison au service de la famille. Les femmes auraient ainsi une certaine protection dans le cas où elles divorceraient après avoir passé des années à la maison à élever des enfants.

J'espère que le ministre d'État chargé du Développement social (M. Chrétien) veillera à ce qu'on renonce à la formule au moyen de laquelle on détermine sans méthode les besoins matériels des personnes âgées, qui a caractérisé la dernière décennie, en faveur d'une formule globale et complète qui permettra de régler cet énorme problème complexe.

Dans le même ordre d'idées c'est-à-dire pour permettre aux personnes âgées de conserver un certain contrôle sur leur vie, je voudrais mentionner, que ces citoyens éprouvent des difficultés croissantes à continuer à vivre dans leur maison. Dans ma localité de St. Catharines, qui compte un bon pourcentage de citoyens âgés, environ 8 ou 10 p. 100 d'entre eux vivent dans des résidences ou des hospices pour vieillards, dont les frais considérables sont assumés par le gouvernement. Dans certains cas, cette solution est la meilleure; mais de plus en plus de citoyens âgés, parfaitement en mesure de tenir maison mais victimes de la spirale inflationniste, doivent abandonner leur maison pour aller vivre à l'hospice.

Le programme Éner\$age, destiné à aider les citoyens à isoler leur vieille maison, a connu un franc succès. Il s'imposait de mettre en œuvre pareil programme qui s'est d'ailleurs révélé très en demande. Il nous faudrait un plus grand nombre de programmes de ce genre, qui permettraient aux gens d'occuper leur maison le plus longtemps possible. L'importance psychologique de ce genre d'indépendance est énorme et si le gouverne-